



Rapport de la Cour des Comptes : La CGT Air France réaffirme l'urgence de la tenue d'Assises du transport aérien

N° 35 - Roissy, 10/2016

A la lecture du rapport de la Cour des Comptes sur le transport aérien français, il faut bien admettre qu'il ne comporte pas de grandes nouveautés par rapport aux différents rapports qui s'empilent sur les bureaux gouvernementaux depuis plusieurs années.

En effet, les rapports Abraham, Bocquet et plus récemment Leroux ont déjà pointé les maux qui accablent notre activité :

- Un millefeuille de taxes qui handicape les compagnies aériennes françaises,
- Des arbitrages systématiques en faveur d'ADP et des gestionnaires d'aéroports français en termes de redevances et taxes,
- Une ouverture de créneaux à des compagnies aériennes peu respectueuses du droit social et massivement subventionnées par leur états (ou émirats...) et qui viennent ainsi piller l'activité des compagnies françaises, entraînant ainsi un dumping social insupportable pour les salariés français,
- Un manque évident de stratégie concernant l'aménagement du territoire, laissant ainsi 2 fleurons de l'industrie française (SNCF et Air France) en concurrence frontale sur certains segments,
- Une absence de stratégie politique concernant le transport aérien (contrairement à l'Allemagne qui vient de se doter d'une nouvelle stratégie fédérale).

Les gouvernements Sarkozy et Hollande n'ont rien fait pour aider leur industrie de transport aérien. Ils ont même enfoncé les compagnies aériennes françaises par leurs choix d'ouvrir le ciel français à des compagnies qui ne jouent pas avec les mêmes règles (sociales, fiscales).

Les salariés du transport aérien français ne seront pas les dindons de la farce. Comment leur demander des efforts continuels qui abaissent leur niveau de vie lorsque les décideurs politiques préfèrent regarder passer les trains ?

La Taxe dite « Chirac », que certains jugent emblématique, ne représente qu'une partie du problème. La CGT ne revendique pas sa suppression mais l'élargissement de la collecte à d'autres activités, dont l'industrie du luxe.

Et que penser des récentes annonces visant à taxer chaque billet d'avion au départ ou à l'arrivée de Roissy Charles de Gaulle dès 2017, pour une mise en service théorique du CDG Express en 2023 ? Plusieurs rapports pointent de gros doutes sur le financement et la rentabilité de ce projet pharaonique. Au final, qui va payer ? Le salarié Air France jugé encore et encore non compétitif.

Toutes ces questions doivent être débattues avec les décideurs politiques. Des arbitrages en faveur du transport aérien français deviennent chaque jour un peu plus urgents. Des assises correspondraient parfaitement à la situation. Elles sont réclamées depuis 2012 par notre organisation syndicale. **Plus que jamais, nous exigeons que nos responsables politiques s'emparent du sort de l'aérien français avant qu'une catastrophe industrielle ne se produise.**